

Compte-rendu et positionnement du syndicat CGT FERC Sup au Conseil d'Administration du 21 juin 2022

IV- Ressources humaines

a. Composante individuelle (C3) du régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs

Intervention de la CGT FERC Sup :

La FERC SUP CGT condamne toute forme de primes au mérite.

Nous rappelons que le mérite est déjà valorisé/récompensé dans l'évolution des carrières.

Nous rappelons que les problèmes en terme d'évolution salariale sont les salaires bloqués depuis des années, l'absence de promotions en nombre tout en préservant l'emploi, le tassement des grilles métiers. La différence entre le 1er échelon et le dernier échelon diminue (par exemple, en 2022, grille MCF classe normale : 1^{er} échelon 1,35 x SMIC, 9^{ème} échelon 2,36 x SMIC).

Enfin, nous rappelons que les primes ne sont pas comptées dans la retraite.

Ainsi, si nous saluons l'effort de l'université pour lisser les effets les plus négatifs de ce dispositif, si nous saluons la sincérité du dialogue social, à nouveau, nous ne pouvons que contester et condamner cette prime.

Le constat est partagé, cette prime C3 est une usine à gaz qui va faire perdre du temps à tous les personnels et qui impactera forcément la qualité de service rendu du service public de l'ESR. Le gouvernement organise la lourdeur administrative de nos universités et la perte en efficacité en prenant sur le temps recherche et formation pour conduire sa politique de management méritocratique.

Les primes doivent être supprimées. Le budget ainsi libéré doit permettre de réévaluer le point d'indice à sa juste valeur.

LES MEMBRES ELUS DE LA CGT VOTENT CONTRE

b. PCA et PRP 2020-2021 : avis sur les fonctions ouvrant droit aux primes et aux barèmes afférents

Intervention de la CGT FERC Sup :

Les primes pour charges administratives (PCA) et les primes de responsabilités pédagogiques (PRP) peuvent s'entendre si elles sont associées à une surcharge de travail effective. Néanmoins on s'interroge sur le cout quelles font peser sur le budget de UB (~2M€) et particulièrement en période d'austérité et d'inflation aussi aigue. Aujourd'hui, nous avons des collègues en grande précarité (catégories C, contractuels...). N'est-il pas temps de faire preuve de solidarité en revalorisant en priorité leur salaire ?

LES MEMBRES ELUS DE LA CGT S'ABSTIENNENT

V- Formation, gestion des cursus et vie universitaire

a- Dossier stratégique d'accréditation de l'offre de formation 2022-2027 : validation des cadres de soutenabilité par SNI

Intervention de la CGT FERC Sup :

Aujourd'hui, l'offre de formation s'élève à 620 000 HeTD. Dans le même temps, le potentiel net est de seulement 380 000 HeTD et les heures complémentaires effectuées par les titulaires s'élèvent à près de 40 000 HeTD, ce qui représente quasiment 200 postes d'enseignants-chercheurs. Ces chiffres sont vertigineux. L'état ne donne plus les moyens aux universités et à ses personnels de travailler dans de bonnes conditions. Le cadre de soutenabilité limite nos ambitions en terme d'évolution de l'offre de formation quand il ne conduit pas à nous y plier.

LES MEMBRES ELUS DE LA CGT VOTENT CONTRE